

Des solutions pour transmettre vos demandes de déblocage sans vous déplacer.



Afin de faciliter et de sécuriser l'envoi de vos demandes de déblocage de factures de prêt habitat, le Crédit Agricole a mis en place des solutions. Vous pouvez nous transmettre directement vos demandes de déblocage, sans avoir à vous déplacer dans votre agence depuis votre espace personnel Crédit Agricole En Ligne ou sur l'application Ma Banque.



Depuis votre espace personnel Crédit Agricole En Ligne:

- 1 Accédez à votre espace personnel en ligne par l'onglet « Mon Espace ».
- 2 Cliquez sur « l'enveloppe » à côté du nom, puis sur l'onglet « Écrire».
- 3 Sélectionnez l'objet « Demande de déblocage de prêt habitat (BAM)».
- 4 Remplissez le formulaire.

Important: le n° d'opération figure sur la 1ère page de votre offre de prêt et se compose de 2 lettres et 4 chiffres.

Joignez uniquement votre/vos facture(s) au format PDF, en cliquant sur «Choisissez un fichier».

Vous pouvez cumuler plusieurs factures sur une même demande.



Depuis l'application Ma Banque:

1 - Cliquez depuis l'appli Ma Banque sur le symbole (puis sur « Écrire un message ».



- 2 Sélectionnez « Demande de déblocage de prêt habitat (BAM)», puis cliquez sur « Suivant ».
- 4 Remplissez le formulaire.

Important: le n° d'opération figure sur la 1ère page de votre offre de prêt et se compose de 2 lettres et 4 chiffres.

Joignez uniquement votre/vos facture(s) au format PDF en cliquant sur « Choisissez un fichier ».

Vous pouvez cumuler plusieurs factures sur une même demande



✓ JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS

- Facture libellée au nom de l'emprunteur
- Facture lisible
- Facture identifiable (N° Siret, date, N° de facture, nom et adresse du fournisseur)
- Certificat de paiement avec factures
- Appel de fonds promoteur.

Montant minimum par déblocage de 500€.

X JUSTIFICATIFS NON ACCEPTÉS

Sont considérés comme documents non éligibles :

- Ticket de Caisse
- Bon de commande, bon de caisse, bon d'enlèvement de marchandise sans preuve de paiement
- Devis et factures PRO FORMA.

Sont considérés comme documents non conformes :

- Facture illisible, incomplète (pages absentes) ou non détaillée
- Facture avec le nom de l'emprunteur absent ou erroné
- Facture non datée ou date non conforme.

✓ A SAVOIR

Objets non financables:

 Végétaux, petit outillage, outils électriques, décoration, électroménager, mobilier.

Prêts réglementés (Prêt à Taux Zéro, Eco Prêt à Taux Zéro, Prêt à l'Accession Sociale, Prêt Conventionné):

 Les factures doivent être postérieures à la date d'édition de votre prêt.

www.ca-sudmed.fr



N°1 du Financement de l'habitat : Source consultable sur www.ca-sudmed.fr

Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 30 rue Pierre Bretonneau BP 39923 66832 PERPIGNAN CEDEX 9 - 776 179 335 RCS PERPIGNAN - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669

Crédit photo : Istock - Document à caractère publicitaire non contractuel - 01/2020